



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 20 mars 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 20 mars 2023, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, madame Nancy Déziel, vice-présidente et monsieur Jean-Yves Tremblay, conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, monsieur Normand Dupont, directeur général, monsieur Gabriel Bonnewyn, contrôleur - suivi de projets et approvisionnement et Me Steve St-Arnaud, greffier adjoint.

Participe également à la réunion, lors des sujets 15, 16, 17, 18 et 19 de l'ordre du jour, monsieur Yvon Lessard, conseiller en développement économique.

Déclaration d'ouverture par monsieur le président.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

CONSIDÉRANT QUE le greffier adjoint est dispensé de faire la lecture du procès-verbal, puisque celui-ci a été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la vice-présidente Nancy Déziel

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé par le greffier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville
de Shawinigan**

E 91-20-03-23

**APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET AUTORISATION DE
PAIEMENT DES COMPTES**

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° autorise à toutes fins que de droit la liste des chèques, préparée par le trésorier, datée du 17 mars 2023;
- 2° prenne acte que cette liste représente des déboursés totaux de 5 170 284,02 \$;
- 3° autorise le paiement des comptes auxquels elle réfère de même que l'émission des chèques afférents aux fournisseurs concernés, le tout conformément au chapitre 3.3 du *Règlement général SH-1*, relatif au contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset, Shawinigan

E 92-20-03-23

**EMBAUCHE - PRÉPOSÉ À LA SURVEILLANCE ET À LA
RÉGLEMENTATION - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2022-118 et l'affichage externe SRH-2022-119;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la vice-présidente Nancy Déziel

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de David-Alexandre Jacques au poste de préposé à la surveillance et à la réglementation au Service de l'aménagement du territoire, selon les modalités décrites à la convention collective du *Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 93-20-03-23

**EMBAUCHE - CHEF D'ÉQUIPE - PRÉPOSÉ(E) À LA SURVEILLANCE ET
À LA RÉGLEMENTATION - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2022-120 et l'affichage externe SRH-2022-121;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche d'Alain Mathon au poste de chef d'équipe - préposé(e) à la surveillance et à la réglementation au Service de l'aménagement du territoire, selon les modalités décrites à la convention collective du *Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan* (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 94-20-03-23

EMBAUCHE - MÉCANICIEN-SOUDEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'affichage externe SRH-2023-02;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la vice-présidente Nancy Déziel

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Marc-Antoine Vachon au poste de mécanicien-soudeur au Service des travaux publics, selon les modalités décrites à la convention collective du *Syndicat des cols bleus de la nouvelle Ville de Shawinigan* (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 95-20-03-23

NOMINATION ET EMBAUCHES - CHAUFFEURS LÉGERS ET JOURNALIERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'affichage externe SRH-2022-114;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le comité exécutif procède à la nomination de Félix Lortie et à l'embauche de Olivier Lortie, Mathieu Dupont et Éric Goulet au poste de chauffeur léger et journalier au Service des travaux publics, selon les modalités décrites à la convention collective du *Syndicat des cols bleus de la nouvelle Ville de Shawinigan* (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville
de Shawinigan**

E 96-20-03-23

**AUTORISATION DE SIGNATURE - SERVITUDE - PARTIE DU LOT
3 175 453 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a installé une nouvelle conduite d'égout pluvial et ses accessoires ainsi que 2 puisards sur une partie du lot 3 175 453 du cadastre du Québec, appartenant à Guy Sylvestre et Chantal Paquette;

CONSIDÉRANT QUE l'assiette de la servitude aura une superficie approximative de 375,5 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit obtenir une servitude pour construire, exploiter et entretenir la conduite d'égout pluvial et ses accessoires ainsi que les 2 puisards sur cette partie du lot;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la vice-présidente Nancy Déziel

Et résolu

Que le comité exécutif autorise:

- 1° la signature d'un acte de servitude sur une partie du lot 3 175 453 du cadastre du Québec à intervenir avec Guy Sylvestre et Chantal Paquette, pour la construction, l'exploitation et l'entretien de 2 puisards, d'une conduite d'égout pluvial et de ses accessoires;
- 2° le paiement d'une indemnité totale de 5 000 \$ à Guy Sylvestre et Chantal Paquette, payable au jour de la signature de l'acte de servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 97-20-03-23

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ACHAT - LOT 3 174 967 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QU'une analyse de risque pour évaluer les dangers de glissements de terrain, réalisée par des experts en géotechnique du gouvernement du Québec, a mis en lumière le risque potentiel de nouveaux glissements de terrain dans le secteur de la rue Boisclair;

CONSIDÉRANT QUE les avis techniques de ces experts précisent que la situation est particulièrement critique dans ce secteur et qu'elle est maintenant considérée comme un danger imminent;

CONSIDÉRANT QU'un ouvrage de protection doit être érigé par la Ville de Shawinigan sur le lot 3 174 967 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la signature de l'entente de financement visant la réalisation de travaux de protection contre les glissements de terrain le long de la rue Boisclair à Shawinigan, le 12 octobre 2022 par la Ville de Shawinigan et le 17 octobre 2022 par la ministre de la Sécurité publique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QU'en raison du fait qu'il n'y a pas de bâtiment d'habitation sur le terrain, les propriétaires du lot 3 174 967 du cadastre du Québec ne sont pas admissibles au Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents mis en œuvre par le ministère de la Sécurité publique;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'acte de vente à intervenir avec Frédéric Juneau et Francis Rivard, concernant le lot 3 174 967 du cadastre du Québec, au montant de 20 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 98-20-03-23

AUTORISATION DE SIGNATURE - VENTE - FUTUR LOT 6 560 806 DU CADASTRE DU QUÉBEC - 9480-6478 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT la demande de la part de 9480-6478 Québec inc. pour l'acquisition de la partie de la rive et/ou du littoral contiguë à sa propriété le long de la rivière Saint-Maurice;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la vice-présidente Nancy Déziel

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la vente par la Ville à 9480-6478 Québec inc., ou à tout propriétaire du lot 6 539 773 du cadastre du Québec, du futur lot 6 560 806 du cadastre du Québec.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le contrat à intervenir avec 9480-6478 Québec inc., ou tout propriétaire du lot 6 539 773 du cadastre du Québec, pour la vente du futur lot 6 560 806 du cadastre du Québec, au montant de 2 800 \$, plus les taxes applicables, sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acheteur et à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celui-ci.

Que le contrat à intervenir doit inclure une servitude grevant le lot vendu pour permettre notamment l'utilisation des eaux de la rivière Saint-Maurice telle que faite actuellement et dans l'avenir par les utilisateurs et usagers.

Que tous les honoraires et frais d'arpentage, de cadastre et de notaire soient à la charge de l'acheteur.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Que cette résolution soit valide et exécutoire pour un (1) an à compter de son adoption, après quoi elle sera automatiquement abrogée sans qu'il soit nécessaire d'adopter une résolution à cet effet si l'acte notarié n'a pas été signé dans ce délai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 99-20-03-23

AUTORISATION DE SIGNATURE - VENTE DÉFINITIVE - LOTS 3 924 261 ET 4 107 756 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté du Centre-de-la-Mauricie a tenu une vente pour défaut de paiement des impôts fonciers le 13 avril 2000;

CONSIDÉRANT QUE des immeubles ont été adjugés lors de cette vente aux municipalités de Saint-Georges et de Saint-Jean-des-Piles;

CONSIDÉRANT QUE la vente définitive de ces immeubles n'a pas été signée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan est aux droits des municipalités de Saint-Georges et de Saint-Jean-des-Piles en vertu du décret numéro 1012-2001 adopté le 5 septembre 2001 par le Gouvernement du Québec;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la signature de la vente définitive en faveur de la Ville de Shawinigan des lots 3 924 261 et 4 107 756 du cadastre du Québec, suite à l'adjudication de ces lots par la municipalité régionale de comté du Centre-de-la-Mauricie lors de la vente pour défaut de paiement des impôts fonciers du 13 avril 2000.

Que le comité exécutif autorise le maire et le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 100-20-03-23

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE LOCATION - LEMIEUX NOLET INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a manifesté son intérêt à Lemieux Nolet inc., syndic à l'actif de Recyclage Artic Beluga, pour procéder à la location du bâtiment industriel connu comme l'entrepôt de finition et expédition de l'ancienne usine Belgo;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire utiliser l'immeuble notamment à des fins d'entreposage et que le syndic est disposé à permettre une telle occupation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une convention de location entre la Ville de Shawinigan et Lemieux Nolet inc. afin d'autoriser l'occupation des lieux;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la vice-présidente Nancy Déziel

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la convention de location à intervenir avec Lemieux Nolet Inc, syndic à l'actif de Recyclage Artic Beluga, pour la location de la bâtisse industrielle en bordure de la promenade René-Lévesque étant connue comme l'entrepôt de finition et expédition de l'ancienne usine Belgo, sise au 1602, rue Cascade à Shawinigan, aux conditions suivantes:

- bail d'une durée indéterminée;
- aucun loyer payable par la Ville au Syndic. Toutefois, en contrepartie de la location, la Ville assumera les frais reliés à l'occupation de l'immeuble indiqués à la convention de location soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 101-20-03-23

AUTORISATION DE SIGNATURE - SECOND ADDENDA AU BAIL - 2311-2691 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville et 2311-2691 Québec inc. ont signé un bail en juin 2022 et un addenda à ce bail en décembre 2022 pour la location d'une partie du chalet de service situé au 300, rue du Marie-Louise appartenant à la Ville, afin d'héberger des bureaux administratifs et d'entreposer de l'équipement en raison d'un incendie survenu dans les locaux de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à la bâtisse de 2311-2691 Québec inc. située au 325, rue du Marie-Louise ne sont pas terminés, la livraison de certains éléments de la finition ayant été retardée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le bail afin de prolonger à nouveau de 3 mois la location des locaux et ainsi permettre à 2311-2691 Québec inc. de finaliser les travaux à sa bâtisse;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le second addenda au bail à intervenir entre la Ville et 2311-2691 Québec inc., et ce, afin de prolonger de 3 mois la durée d'utilisation des lieux loués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Nancy Déziel se retire de la rencontre pour les discussions et prises de décisions relatives aux sujets 15 à 19 de l'ordre du jour, il est 15 h 42.

E 102-20-03-23

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE COLLABORATION

CONSIDÉRANT la création de la Vallée de la transition énergétique ayant comme objectif de développer, dans la région dont notamment à Shawinigan, une zone d'innovation sur la thématique de la transition énergétique;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Shawinigan d'implanter sur son territoire un Centre d'innovation en batterie et en électrification des transports (étant ci-après nommé « Centre d'innovation »);

CONSIDÉRANT la volonté du Centre National en Électrochimie et en Technologies Environnementales inc. (CNETE) de concrétiser son projet de croissance dans le créneau « batteries, matériaux critiques et stratégiques et leur recyclage et en électrification des transports » dans le futur Centre d'innovation à Shawinigan;

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'Université Concordia d'explorer l'opportunité d'implanter un campus thématique en région, plus précisément à Shawinigan dont notamment dans le futur Centre d'innovation;

CONSIDÉRANT les intérêts communs des parties d'offrir une programmation de recherche et de formation sur le territoire de la Ville, notamment dans le futur Centre d'innovation;

CONSIDÉRANT la volonté des parties d'officialiser leurs intérêts communs et leurs intentions par la signature d'une convention de collaboration;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la convention de collaboration à intervenir entre la Ville, le Centre National en Électrochimie et en Technologies Environnementales inc. (CNETE) et l'Université Concordia.

Que le comité exécutif autorise le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 103-20-03-23

AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS STRATÉGIQUES ET DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE - MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE

CONSIDÉRANT la création de la Vallée de la transition énergétique ayant comme objectif de développer, dans la région dont notamment à Shawinigan, une zone d'innovation sur la thématique de la transition énergétique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan, en collaboration avec la Vallée de la transition énergétique, souhaite implanter sur son territoire un Centre d'innovation en batterie et en électrification des transports afin notamment de développer des projets de recherche et développement sur la batterie, la recharge et le recyclage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire présenter, aux fins de ce projet, une demande d'aide financière au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dans le cadre du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence, volet Soutien aux activités et aux projets structurants;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le comité exécutif autorise Luc Arvisais, directeur du Service du développement économique, à signer et déposer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le formulaire de demande d'aide financière relatif au Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence, volet Soutien aux activités et aux projets structurants.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente à intervenir, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 104-20-03-23

AUTORISATION - AIDE FINANCIÈRE DU FONDS RTA - VOLET SUBVENTION POUR ÉTUDE

CONSIDÉRANT la création de la Vallée de la transition énergétique ayant comme objectif de développer, dans la région dont notamment à Shawinigan, une zone d'innovation sur la thématique de la transition énergétique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan, en collaboration avec la Vallée de la transition énergétique, souhaite implanter sur son territoire un Centre d'innovation en batterie et en électrification des transports afin notamment de développer des projets de recherche et développement sur la batterie, la recharge et le recyclage;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie peut être sollicité pour contribuer au financement de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement économique souhaite également obtenir une contribution financière à même le Fonds RTA, volet subvention pour étude, pour les fins de la réalisation de ce projet;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise que soit versée une contribution financière à même le Fonds RTA, volet subvention pour étude, afin de concourir au financement de ce projet, pour un montant maximal de 50 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

105-20-03-23

AUTORISATION - CONTRAT - PLANS PRÉLIMINAIRES - CENTRE D'INNOVATION EN BATTERIE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS À SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan, en collaboration avec la Vallée de la transition énergétique, souhaite implanter sur son territoire un Centre d'innovation en batterie et en électrification des transports afin notamment de développer des projets de recherche et développement sur la batterie, la recharge et le recyclage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite être accompagnée par des experts multidisciplinaires afin de circonscrire le projet et d'en évaluer sa faisabilité;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement économique désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré en vue de la conception de plans préliminaires dans le cadre de ce projet, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la conclusion d'un contrat de gré à gré en vue de la conception de plans préliminaires dans le cadre du projet du Centre d'innovation en batterie et électrification des transports à Shawinigan, avec le **Centre National en Electrochimie et en Technologies Environnementales inc., faisant affaire sous le nom de CNETE**, au montant total de 73 065 \$, taxes en sus, tel qu'indiqué à l'offre de services datée du 2 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

E 106-20-03-23

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

AUTORISATION - CONTRAT - ÉTUDE DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET D'IMPLANTATION ET DE FAISABILITÉ - CENTRE D'INNOVATION EN BATTERIE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS À SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan, en collaboration avec la Vallée de la transition énergétique, souhaite implanter sur son territoire un Centre d'innovation en batterie et en électrification des transports afin notamment de développer des projets de recherche et développement sur la batterie, la recharge et le recyclage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite être accompagnée par des experts multidisciplinaires afin de circonscrire le projet et d'en évaluer sa faisabilité;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement économique désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour la réalisation d'une étude de développement stratégique et d'implantation et de faisabilité dans le cadre de ce projet, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la conclusion d'un contrat de gré à gré pour la réalisation d'une étude de développement stratégique et d'implantation et de faisabilité dans le cadre du projet du Centre d'innovation en batterie et électrification des transports à Shawinigan, avec **Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.**, au montant total de 86 500 \$, débours et taxes en sus, tel qu'indiqué à l'offre de services datée du 17 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Nancy Déziel est de retour à la rencontre, il est 15 h 51.

E 107-20-03-23

AUTORISATION - RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - VISION ST-MAURICE

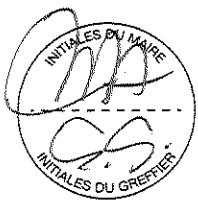
CONSIDÉRANT la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine loisir, sport et activité physique;*

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vision St-Maurice a présenté une demande de reconnaissance conformément à cette politique;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a également fait une demande en vertu du Programme de soutien aux événements;

CONSIDÉRANT QUE Vision St-Maurice organise l'événement connu et désigné comme étant la *Fête de la pêche de Shawinigan* ;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la commission sur les loisirs et la vie communautaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le comité exécutif autorise:

- 1° la reconnaissance de l'organisme Vision St-Maurice jusqu'au 31 décembre 2025, conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine loisir, sport et activité physique*;
- 2° l'octroi d'une aide financière annuelle de 5 520 \$ dans le cadre du programme de soutien aux événements pour les années 2023, 2024 et 2025.
- 3° le maire et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente à intervenir entre la Ville et l'organisme Vision St-Maurice;
- 4° le maire et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 108-20-03-23

EXERCICE DU DROIT D'OPTION - SERVICE D'AGENTS À LA RÈGLEMENTATION

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture d'un service d'agents à la réglementation octroyé par la résolution E 384-22-08-22;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'aménagement du territoire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la vice-présidente Nancy Déziel

Et résolu

Que le comité exécutif autorise l'exercice de l'option de renouvellement pour une période additionnelle de 6 mois, soit du 1^{er} mai 2023 au 31 octobre 2023, du contrat pour la fourniture d'un service d'agents à la réglementation intervenu avec **Neptune Security Services inc.**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 109-20-03-23

MANDAT - COUR DU QUÉBEC - DIVISION DES PETITES CRÉANCES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan doit nommer un ou plusieurs mandataire(s), afin d'assurer sa représentation devant la Cour du Québec, Division des petites créances;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de nomination officielle d'un mandataire est susceptible d'engendrer de l'ambiguïté ou des contestations;

CONSIDÉRANT QUE les technicien(ne)s et adjoint(e)s juridiques du Service du Greffe et des affaires juridiques possèdent une formation juridique et que ces derniers(ère)s sont supervisé(e)s par les avocats de ce service dans le cadre de leurs fonctions;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le comité exécutif mandate les technicien(ne)s et adjoint(e)s juridiques à titre de représentant(e)s de la Ville de Shawinigan devant la Cour du Québec, Division des petites créances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 56.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Michel Angers
Président

Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint